

FORMATION EN ALTERNANCE  
2022 - 2023

**BACHELOR  
IN MANAGEMENT  
3<sup>e</sup> ANNÉE EN APPRENTISSAGE**

Formation post-Bac +2  
Diplôme visé Bac+3  
Campus Dijon ou Lyon

 **BSB**  
BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

DIJON  
LYON  
PARIS

# BAC +3 BACHELOR IN MANAGEMENT

ÉTUDIANTS EN 3<sup>E</sup> ANNÉE

DIPLÔME VISE BAC +3

- Business et négociation
- Marketing et innovation
- Gestion, droit, finance et management

## LA FORMATION

- Intitulé du diplôme préparé : diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international de l'École Supérieure de Commerce de Dijon-Bourgogne
- Titre Visé (Bac+3 - Niveau 6)
- Durée de la formation initiale : 3 ans
- Durée de l'apprentissage : 1 an (en 3<sup>e</sup> et dernière année du cycle de formation)
- Code diplôme : 26031013
- Fiche RNCP : 35244

## L'ALTERNANCE

- Type de contrat : apprentissage
- Lieux de formation : - Campus DIJON - 29 rue Sambin - 21000 Dijon  
- Campus LYON - 37 rue Saint Romain - 69008 Lyon
- Spécialisation : Business Développement
- Date de début de formation : 19 septembre 2022
- Date de fin de formation : - 4 juillet 2023 (calendrier de formation les lundis et mardis)  
- ou 7 juillet 2023 (calendrier de formation les jeudis et vendredis)

Nota : l'entreprise et l'apprenti peuvent choisir le calendrier qui leur correspond le mieux.

Toutefois, la confirmation du calendrier reste soumise à la validation de BSB (en fonction du nombre de places disponibles).

- Alternance : apprentissage effectué durant la 3<sup>e</sup> et dernière année du cycle de formation
  - Possibilité de débiter le contrat d'apprentissage au plus tôt le 18 juillet 2022 (sous réserve de remplir les conditions d'accès : validation 2<sup>e</sup> année Bachelor ou diplomation Bac+2)
  - Possibilité de maintenir le contrat 2 mois maximum après le dernier jour de formation
- Durée de la formation : 490 heures
- Frais de formation : 7 500 euros

## DURÉE ET RYTHME DE L'ALTERNANCE

	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août
3 <sup>e</sup> année du cycle de formation												
	Alternance : 2 jours École (les lundis et mardis ou les jeudis et vendredis selon calendrier) / 3 jours Entreprise de septembre 2022 à juillet 2023											100 % Entreprise jusqu'à la fin du contrat



### POUR L'ENTREPRISE

- **Recourir aux compétences en Management** de nos étudiants
- **Former l'alternant** aux métiers et à la culture d'entreprise dans le cadre d'un pré-recrutement
- **S'appuyer sur des étudiants bien préparés** en techniques du management, en langues étrangères et en culture internationale
- **Bénéficier de la valeur ajoutée** que procure l'immersion longue d'un alternant en entreprise



### POUR L'ÉTUDIANT

- **Construire son projet et acquérir une expérience professionnelle significative en entreprise**
- **Professionaliser son enseignement** en intégrant une formation métier
- **Être un salarié à part entière** bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée avec une rémunération et une prise en charge du coût de formation
- **Bénéficier de la possibilité d'une embauche** en fin de contrat

# EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(JUSQU'À 29 ANS)

## COÛT POUR L'ENTREPRISE

- Versement du salaire à l'apprenti basé sur un pourcentage du SMIC (ou application du salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus avantageux) en fonction de l'âge et de l'année du cycle de formation.  
La grille de rémunération brute minimale est la suivante :

	De 18 à 20 ans % SMIC	De 21 à 25 ans % SMIC	26 ans et plus % SMIC
<b>3<sup>e</sup> année</b>	67 %	78 %	100 %

- Nota :
  - L'apprentissage s'effectuant sur la 3<sup>e</sup> et dernière année du cycle de formation Bachelor in Management, l'article D6222-28-1 peut s'appliquer.
  - En cas de succession de contrats d'apprentissage sur un diplôme d'un niveau supérieur : maintien du niveau antérieur de rémunération.

Votre OPCO est votre conseiller privilégié pour valider la rémunération de votre apprenti.

- Les frais de formation :  
Les frais de formation sont d'un montant de 7 500 €. La prise en charge des frais de formation dépend du niveau de prise en charge défini par la branche professionnelle à laquelle est rattachée l'entreprise.  
Pour connaître le niveau de prise en charge qui lui est attribué, l'employeur doit se rapprocher de son OPCO (Opérateur de compétences).  
La partie éventuellement non financée par l'OPCO restera à la charge de l'entreprise.  
Pour connaître le niveau de prise en charge, l'employeur muni de son IDCC (identifiant de convention collective), peut se connecter sur :  
[francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees](https://francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees)

## AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Prise en charge des dépenses de formation selon l'OPCO de votre entreprise sur la base d'un coût contrat annuel. Le forfait couvre tout ou partie des dépenses liées à la formation.
- Bénéfice de la réduction générale de charges patronales (ex réduction Fillon).
- Absence d'indemnité de précarité à la fin du contrat au titre de CDD.

## AVANTAGES POUR L'ÉTUDIANT

- Exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage dans la limite de 79 % du SMIC.
- Rémunération non imposable dans la limite du SMIC annuel.

Retrouver le détail des informations sur les conditions à l'embauche d'un apprenti :

[travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage](https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage)

# AIDE À L'EMBAUCHE D'ALTERNANTS

Une aide exceptionnelle peut vous être accordée **jusqu'au 30 juin 2022**, sous certaines conditions, si vous recrutez un apprenti :

Aide financière de **8 000 euros** pour l'embauche d'un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus).

À quels employeurs s'adresse l'aide exceptionnelle ?

- aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.
- aux entreprises de 250 salariés et plus (sous réserve de remplir les conditions applicables).

# OFFRES D'ALTERNANCE

Déposez vos offres d'alternance sur :  
[bsb.jobteaser.com/fr/recruiter\\_account/job\\_offers](https://bsb.jobteaser.com/fr/recruiter_account/job_offers)

Nous organisons des sessions de recrutement si nécessaire.

## CONTACTS

### CAMPUS DIJON



Romain KISSARI  
Chargé Relations Entreprises et Recrutement  
Tél. +33 (0) 781 153 071  
[romain.kissari@bsb-education.com](mailto:romain.kissari@bsb-education.com)



BSB  
EESC ESC DIJON-BOURGOGNE  
29 rue sambin - 21000 Dijon  
Tél. +33 (0) 380 725 900

### CAMPUS LYON



Hicham ABDALLAH  
Chargé Relations Entreprises et Recrutement  
Tél. +33 (0) 749 282 008  
[hicham.abdallah@bsb-education.com](mailto:hicham.abdallah@bsb-education.com)



BSB  
EESC ESC DIJON-BOURGOGNE  
Immeuble Le Triptyk  
37 rue Saint Romain - 69008 Lyon  
Tél. +33 (0) 428 297 720



[bsb-education.com](https://bsb-education.com)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : actions de formation



Titre RNCP de niveau 6 n°35244 : Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international